

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications de la Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de bouteilles en acier sans soudure haute pression originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : Règlement d'exécution (UE) 2025/1711 de la Commission du 04.05.2025 – [JO L du 05.08.2025](#)

Type de mesure : institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations de bouteilles en acier sans soudure haute pression originaires de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 06.08.2025.

Produit concerné : bouteilles sans soudure haute pression pour gaz comprimés ou liquéfiés, en acier, de tous diamètres et capacités, filetées ou non, quel que soit leur placage ou revêtement interne, quelle que soit leur finition externe ou forme, qu'une vessie à gaz y soit insérée ou non, que les bouteilles soient munies d'une vanne, d'une collerette, d'une frette de pied ou d'un tuyau, qu'elles soient fixées ensemble pour former un cadre ou non.

Nomenclatures concernées : codes NC ex 7311 00 11, ex 7311 00 13, ex 7311 00 19 et ex 7311 00 30 (codes TARIC 7311 00 11 15, 7311 00 11 80, 7311 00 13 15, 7311 00 13 80, 7311 00 19 15, 7311 00 19 80, 7311 00 30 15 et 7311 00 30 80).

Pays d'origine : République populaire de Chine.